

voulait associer que des « poteaux » approuvés qu'il jugeait fuyables de la traine et décidés à ne reculer devant rien. Aussi quand l'illustre « Fatigue » dont nous parlons plus haut et qui connaissait l'existence de la bande — peut-être pour avoir participé à quelque menu détail — avait demandé à être affilé, il avait refusé le socialisme parce que, disait Opsomer, il ne voulait pas de rouffins !

L'ENQUETE CONTINUE

Jusqu'à ce jour le bilan se chiffre donc par sept arrestations, mais ce chiffre pourrait bien ne pas être définitif, car l'interrogatoire de la bande et le décompte de ses méfaits pourrait bien amener de nouvelles arrestations.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS A LENS

Au cours de l'interrogatoire, le lieutenant de gendarmerie ayant appris que dans un vol qui eut lieu la semaine dernière à Saltaumiers, chez M. Bizard, et qui fut l'œuvre de la bande Opsomer était accompagné d'un nommé Louis Lambert, 32 ans, de meurtre à Lens, il se mit aussitôt à sa recherche. Dans la soirée il l'arrêtait à son domicile, rue du Quatre-Septembre.

En même temps, la maîtresse d'Isaac Beaumont, la femme Angéline Séron, 18 ans, était arrêtée pour complicité de vol.

D'autre part, la participation de Berrier dit « Fatigue » aux opérations de la bande n'ayant pas été établie, il a été remis en liberté. De sorte qu'actuellement les individus arrêtés sont au nombre de huit : cinq hommes et trois femmes qui seront transférés aujourd'hui à Béthune.

LA CRISE ALEMANDE

NI DISSOLUTION, NI DEMISSION. LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE LA REFORME FINANCIERE, SANS L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS.

Berlin, 25 juin. — Tandis que la presse de gauche déclarait unanimement ce matin qu'il n'y a dans la situation présente que deux éventualités : dissolution du Reichstag ou démission du prince de Bismarck, et qu'une bonne solution à la dissolution ou à la démission de la chancellerie, on présente la thèse suivante dans les milieux de la chancellerie :

Ce qui domine la situation actuelle, c'est le besoin du pays d'avoir sa réforme financière. Les questions de personnes et de sentiment personnel doivent s'effacer devant ce problème éminemment grave.

Le chancelier pourrait avoir le désir de partir : son devoir l'en empêche.

Les gouvernements confédérés sont avec lui de Paris que ni une dissolution ni une crise à la chancellerie ne résoudraient la question financière. Ce qu'il faut actuellement, c'est, en face de la majorité nouvelle au Reichstag, un gouvernement décidé à tout mettre en œuvre, décidé à lutter pour empêcher l'adoption d'impôts nuisibles au commerce et à l'industrie, par exemple l'impôt sur les valeurs de Bourse admises à la cote et l'impôt sur l'exportation du charbon.

Après la troisième lecture de la loi sur la réforme financière, la dissolution ou la démission de la chancellerie pourra être examinée de près par les députés qui ont un lieu de tirer du vote d'hier.

Pour le moment, le mot d'ordre de la situation est donc : ni dissolution, ni démission immédiate de la chancellerie.

TOUT S'ARRANGERAIT...

Dans les milieux officiels, on déclare que le chancelier ne tirera pas immédiatement de la journée d'hier les conséquences qui le concernent personnellement. Il veut d'abord donner à l'empire les ressources dont il a un besoin urgent, même si parmi les impôts que lui offre la nouvelle majorité il se trouve que quelques-uns nuisent à la prospérité de la République. Il se propose de puiser au trésor, et le chancelier, ajoute-t-on, ne veut pas donner à l'étranger le spectacle d'une crise intérieure avant que le problème financier ne soit au moins partiellement résolu.

Le gouvernement continuerait donc à prendre part aux travaux du Reichstag avec la nouvelle majorité. Il faut en conclure que l'éventualité d'une dissolution est pour le moment écartée. Quant à la démission, elle n'est envisagée que dans les événements qui pourront se produire d'ici à une ou deux semaines, au moment où commencera la troisième lecture. Cela équivaut à dire que l'impôt sur les successions n'est pas considéré en haut lieu comme une partie indispensable de la réforme.

Mais le chancelier a dit que la collaboration des libéraux était nécessaire. Entre la dissolution et la démission il y a donc une solution intermédiaire vers laquelle le chancelier paraît tendre. Elle aurait pour base des accommodements en vertu desquels la démission du chancelier ne serait pas inévitable.

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N. 85

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Puis à la servante : — Allez chercher de votre linge pour changer cette malheureuse enfant. Et puis il releva, recommença de frictionner la jeune fille, fit jouer les articulations de ses membres, lui fit respirer des saisis anglais d'odeur violente.

Elle revint à elle bientôt, de nouveau regardant les objets qui l'entouraient, et tout d'un coup, sans parler, se mit à pleurer abondamment.

La servante venait justement d'appeler la jeune fille, tandis que le gardien venait à son tour, et qu'il commençait à jeter dans la puce, avec les vêtements de ses dames croquantes, une tige de bois.

A LA CHAMBRE

LA POLITIQUE GENERALE

L'INTERPELLATION JAURES. — UNE VIVE CRITIQUE DE L'ŒUVRE DE LA PRÉSENTE LEGISLATURE. — LA SUITE DE LA DISCUSSION RENVOYÉE A VENDREDI.

Paris, 25 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Brisson. Les députés sont nombreux et les tribunes publiques sont comblées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale.

Discours de Jaures

M. JAURES a la parole. Il est trappé de la différence qu'il y a entre le discours violent de la droite contre le gouvernement et des ménagements dont elle use aux heures vraiment critiques.

Il est vrai que le gouvernement actuel a une large part de responsabilité dans la corruption et le désordre que signalent ses collègues conservateurs, si cela est vrai, que la droite et le centre restent liés au gouvernement dans toutes les intrigues, c'est sans doute par complaisance. Ils se disent que sous l'étiquette radicale les intérêts capitalistes et bourgeois seraient peut-être mieux servis.

Au lendemain de la première grève des postes, les conservateurs de toutes manières présentent l'importance de ce mouvement. M. de Mun disait : « C'est le plus grand pas qui ait été fait dans la voie de la révolution sociale ». Si, à ce moment, un délit décisif avait eu lieu, le gouvernement aurait peut-être succombé.

Pour reconquérir les partis qui l'abandonnaient, le gouvernement a cherché une revanche. De là, une seconde grève. Alors, tous les adorateurs de la force se sont écriés : « Comme le gouvernement est habile ! » C'est une belle opération de saut conservateur et ministériel.

Mais prenez garde. Dans une démocratie républicaine, cette politique d'autorité brutale ne peut donner qu'une apparence de force et d'autorité au gouvernement.

Les conservateurs eux-mêmes considèrent cette politique avec mépris, car ils estiment qu'ils la pratiqueraient mieux que vous.

Vous ne savez pas en guise à Autell, où vous n'avez pas su protéger une manifestation mondaine.

JAURES CONTRE CLEMENCEAU

Contre les ouvriers, la politique du gouvernement se résume par ces mots : brutalité, incertitude, inefficacité dans les réformes.

M. Jaures rappelle la grève du Pas-de-Calais et les incidents du Midi. Les mineurs de Lens ont pu oublier le voyage du président du conseil, brusquement suivi de l'inondation de la région par 40.000 soldats et des conflits sanglants. Les paysans de Narbonne ont pu perdre la mémoire de la catastrophe de la région de la Méditerranée.

M. ALDY. — Ils n'ont rien oublié !

M. JAURES. — Même à Draveil, les ouvriers ont oublié les tueries. Mais la meurtresse demeure profonde.

Les deux partis républicains qui, jadis, poursuivaient la même politique démocratique, sont aujourd'hui séparés. Il ne saurait être question de reprendre la politique du bloc, aujourd'hui archaïque et impraticable, et ne répondant plus aux nécessités présentes de la lutte. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Puis d'une voix, dans cette législature, j'ai été hanté de l'idée de la rupture de nos amis socialistes pour relaire l'union. Bien vite, j'en ai été détourné par les brutalités incessantes du gouvernement contre le monde ouvrier et contre nous.

A l'heure même où nous menions avec vous la bataille de l'impôt et portions le poids des chaînes de l'Etat, c'est le chef même de la majorité républicaine qui nous trahissait comme les complots révolutionnaires de je ne sais quel complot socialo-monarchiste.

Vous impliquez, monsieur le président du conseil, dans un même procès, des monarchistes et des membres de la C. G. T., comme Griffeuilles. (Très bien à l'extrême gauche.)

Et depuis vous avez poursuivi, dans des conditions d'illegalité et de violence injuste, les employés des postes.

M. JAURES. — On avait dit que 1507 agents et 1438 sous-agents et surveillants étaient révoqués encore. Est-ce vrai ?

La loi de réorganisation de notre collègue Bertin, suivie du scrutin rectificatif par lequel la Chambre aurait pu échapper à l'action gouvernementale. (Rires.) Il y a l'article publié par moi pour qu'on renvoie à ce projet. Qu'y a-t-il de vrai au fond ? Le gouvernement songe-t-il à ces mesures supplémentaires de violence ?

M. CLEMENCEAU. — Le gouvernement n'y songe pas ; et quand cette question a été portée devant lui, à l'unanimité il a été d'avis de n'y pas donner suite.

L'orateur dit que si le gouvernement a répondu à ces nouvelles poursuites, c'est sans la pression de la Chambre et de l'opinion.

OU SONT LES REFORMES ?

JAURES reproché à la majorité gouvernementale de n'avoir fait aboutir la loi sur le repos hebdomadaire que par crainte du parti socialiste. Il dit que le projet n'aurait pas dû être seulement l'œuvre d'un chat d'une compagnie en détresse, mais il aurait dû être le prélude de la nationalisation de toutes nos voies ferrées.

L'orateur demande au gouvernement de vaincre les résistances du Sénat à toutes les lois ouvrières et de faire que la République doive enfin au prolétariat ce qu'il est en droit d'attendre d'elle : en dehors des bés d'assistance et de retraite, il faut faire aboutir les projets de loi sur la réforme de l'impôt sur le revenu.

Puis il demande de faire aboutir la loi sur les retraites qui permettra à des ouvriers qui auront travaillé de 15 à 60 ans, d'obtenir le mode de retraite.

60 ans, ce n'est pas seulement des ouvriers modestes qui bénéficieront de cette retraite ; laissez à ces travailleurs cette petite étoile d'espérance.

Jaures dit que le gouvernement n'accuse que les radicaux de ce qu'il fait et encore il ne l'accepte que sous réserve, dans ces conditions, il y a peu de chances que le projet aboutisse avant la fin de la législature.

Puis il examine les moyens financiers qui pourraient être trouvés pour cette réforme. A ce sujet, il donne lecture d'une lettre du ministre des finances à la commission sénatoriale, lettre de laquelle il résulte que la loi sur les retraites ouvrières est ajournée à 2 ou 3 ans.

M. CLEMENCEAU. — Le ministre des finances y pourvoit-il ?

JAURES. — Il faudra l'effet que sur ce point le gouvernement s'explique, ou il devra renoncer à la lettre écrite à la commission sénatoriale ou il dira à la Chambre que la réforme des retraites est ajournée à 2 ou 3 ans (Appl. à l'extrême gauche).

Parlant ensuite du statut des fonctionnaires, il dit qu'il est occupé en tranches et que, pas plus que les autres réformes, il n'aboutira.

Il demande au gouvernement où est son programme de réforme. Il assure à toutes ses amis et lui l'ont vu pendant toute cette législature que le désir de faire aboutir les réformes promises, et toute cette législation sera passée sans en faire aboutir aucune.

Ce résultat est dû au gouvernement, il ne suffit pas de faire des lois d'espérance, il faut aboutir des réformes, et ce faire de l'espérance, ça n'est pas de la réforme.

L'orateur fatigué demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 11 h. 10.

LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE

La séance est reprise à 2 heures 40.

M. ALDY. — A la demande que m'a faite M. Jaures, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place.

M. JAURES. — M. Jaures dit que le gouvernement n'a pas encore répondu à la question de la réforme électorale.

Il rappelle que ce sont toujours les ouvriers qui proclament la République ; il rappelle l'histoire de toutes nos Révolutions depuis 1789.

Le point de l'action dirigée sur un idéal social. Si graves que soient les projets d'acquiescement à la loi de réorganisation de la Chambre, en matière d'action toute autre, un immense programme d'action démocratique, populaire et sociale.

L'effort de civilisation est partout orienté vers la réduction de la journée de huit heures. L'assurance sociale est tout ce qui nous reste à accomplir. L'effort de civilisation est partout orienté vers la réduction de la journée de huit heures.

M. CLEMENCEAU. — Le gouvernement n'y songe pas ; et quand cette question a été portée devant lui, à l'unanimité il a été d'avis de n'y pas donner suite.

L'orateur dit que si le gouvernement a répondu à ces nouvelles poursuites, c'est sans la pression de la Chambre et de l'opinion.

OU SONT LES REFORMES ?

JAURES reproché à la majorité gouvernementale de n'avoir fait aboutir la loi sur le repos hebdomadaire que par crainte du parti socialiste. Il dit que le projet n'aurait pas dû être seulement l'œuvre d'un chat d'une compagnie en détresse, mais il aurait dû être le prélude de la nationalisation de toutes nos voies ferrées.

L'orateur demande au gouvernement de vaincre les résistances du Sénat à toutes les lois ouvrières et de faire que la République doive enfin au prolétariat ce qu'il est en droit d'attendre d'elle : en dehors des bés d'assistance et de retraite, il faut faire aboutir les projets de loi sur la réforme de l'impôt sur le revenu.

Puis il demande de faire aboutir la loi sur les retraites qui permettra à des ouvriers qui auront travaillé de 15 à 60 ans, d'obtenir le mode de retraite.

60 ans, ce n'est pas seulement des ouvriers modestes qui bénéficieront de cette retraite ; laissez à ces travailleurs cette petite étoile d'espérance.

Jaures dit que le gouvernement n'accuse que les radicaux de ce qu'il fait et encore il ne l'accepte que sous réserve, dans ces conditions, il y a peu de chances que le projet aboutisse avant la fin de la législature.

Puis il examine les moyens financiers qui pourraient être trouvés pour cette réforme. A ce sujet, il donne lecture d'une lettre du ministre des finances à la commission sénatoriale, lettre de laquelle il résulte que la loi sur les retraites ouvrières est ajournée à 2 ou 3 ans.

M. CLEMENCEAU. — Le ministre des finances y pourvoit-il ?

JAURES. — Il faudra l'effet que sur ce point le gouvernement s'explique, ou il devra renoncer à la lettre écrite à la commission sénatoriale ou il dira à la Chambre que la réforme des retraites est ajournée à 2 ou 3 ans (Appl. à l'extrême gauche).

Parlant ensuite du statut des fonctionnaires, il dit qu'il est occupé en tranches et que, pas plus que les autres réformes, il n'aboutira.

Il demande au gouvernement où est son programme de réforme. Il assure à toutes ses amis et lui l'ont vu pendant toute cette législature que le désir de faire aboutir les réformes promises, et toute cette législation sera passée sans en faire aboutir aucune.

Ce résultat est dû au gouvernement, il ne suffit pas de faire des lois d'espérance, il faut aboutir des réformes, et ce faire de l'espérance, ça n'est pas de la réforme.

L'orateur fatigué demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 11 h. 10.

LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE

La séance est reprise à 2 heures 40.

M. ALDY. — A la demande que m'a faite M. Jaures, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place, je voudrais que le gouvernement se prononce sur la place.

M. JAURES. — M. Jaures dit que le gouvernement n'a pas encore répondu à la question de la réforme électorale.

Il rappelle que ce sont toujours les ouvriers qui proclament la République ; il rappelle l'histoire de toutes nos Révolutions depuis 1789.

Jaurès a tendu le peu et met la Chambre en garde contre le système qu'a annoncé le gouvernement d'introduire dans le projet de réorganisation de la Chambre, les dispositions financières qui ont été adoptées.

Se détachant de vouloir être prophète, il avertit ses collègues que si l'on persiste dans cette intention, c'est l'avortement du projet avant les élections de 1910. C'est ce qu'avait dit le projet de loi sur l'assurance de prévoyance sociale dans un ordre du jour adopté la semaine dernière à l'unanimité.

Pour rendre toute sa pensée et la présenter sous une forme attrayante, tout en restant les yeux fixés sur la classe ouvrière, le conseil à un oiseau qui chante au bord d'un toit.

Cette boutade met la Chambre en gaieté. Les critiques de l'orateur ne se résument pas à dire que le projet de loi sur l'assurance de prévoyance sociale n'est qu'un projet de loi sur l'assurance de prévoyance sociale.

En Belgique, en Angleterre, dans tous les pays qui n'ont pas encore les circonscriptions et le suffrage universel et qui cherchent à créer un instrument puissant de réorganisation sociale, ce système de réorganisation des milices.

Ce qui manque aux démocraties qui voudraient réaliser le progrès, ce n'est pas un programme d'action. Ce programme est dû dans tous les pays à la classe ouvrière et à l'initiative de la classe ouvrière.

Bismarck disait que sans la pression socialiste il n'aurait jamais pu faire voter par le Reichstag les projets d'assurance sociale. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche sur divers bancs.)

LA SUITE RENVOYÉE A VENDREDI

LE PRÉSIDENT fait connaître que l'orateur a demandé le renvoi de la discussion à une autre séance.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

LE TAUX DES DOUANES

La Chambre décide de commencer jeudi la discussion des conclusions de la Commission d'enquête de la marine.

L'ordre du jour appelle la discussion de la Chambre de discuter vendredi son projet relatif au vote personnel.

Lundi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 30 minutes.

LA SEANCE DU MATIN

Paris, 25 juin. — La Chambre s'est occupée du tarif des douanes, dans sa séance du matin. M. Néron, ardent protectionniste, a présenté les conclusions de la commission des douanes.

M. Giral regrette que le gouvernement n'ait pas pris l'initiative de la révision douanière.

M. Paul Boncour, qui arrive précédé d'une belle réputation d'orateur, débute avec un grand succès : il revient sur l'opinion de M. Giral. Le gouvernement est seul en mesure d'avoir, en cette matière, une vue d'ensemble, et de départager les intérêts particuliers en cause. D'ailleurs, notre méthode d'investigation, au lieu de procéder à des réformes partielles de tarifs, nous fera à la mesure que les autres nations ont modifié les leurs, on nous demande une révision générale, si bien que nous allons entrer en lutte contre tout le monde à la fois.

Enfin, M. Paul Boncour craint que les vaineurs ne soient sacrifiés. M. Klotz proteste et dit que le gouvernement a le droit de réviser les tarifs douaniers.

M. Paul Boncour, qui arrive précédé d'une belle réputation d'orateur, débute avec un grand succès : il revient sur l'opinion de M. Giral. Le gouvernement est seul en mesure d'avoir, en cette matière, une vue d'ensemble, et de départager les intérêts particuliers en cause. D'ailleurs, notre méthode d'investigation, au lieu de procéder à des réformes partielles de tarifs, nous fera à la mesure que les autres nations ont modifié les leurs, on nous demande une révision générale, si bien que nous allons entrer en lutte contre tout le monde à la fois.

On reprend la discussion du projet sur les retraites des employés des chemins de fer à l'article 2, concernant la fixation des limites d'âge.

M. BARTHOU dit qu'il serait logique de statuer sur la limite d'âge pour les mécaniciens et chauffeurs qui paraissent unanimement approuvés à 50 ans. On statuerait ensuite sur les autres dispositions de l'art. 2.

LES CHAUFFEURS ET MECANICIENS SERONT RETRAITES A 50 ANS

Le Sénat adopte à mains levées l'âge de 50 ans pour les mécaniciens et chauffeurs après 25 ans d'affiliation. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Nouvelles du Parlement

COMMISSION SENATORIALE DES DOUANES

Paris, 25 juin. — Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a procédé, en après-midi, pour trois ans au renouvellement de sa commission des douanes :

Ont été élus : 1er bureau. — MM. Saillard, Noël, Tournier. 2e. — MM. Waddington, Scallot, Worms. 3e. — MM. Cazeneuve, Jules Brisson, César Duval. 4e. — MM. Fougeirol, Genilliez, Mascuro. 5e. — MM. Couyba Lourties, Polin. 6e. — MM. Albert Gérard, Catalogne, Gougeon. 7e. — MM. Viger, président sortant ; Trépolet, Métais. 8e. — MM. Colron, Courregelongue, Maxime Lecomte. 9e. — MM. Ernaut, Aubry, Vinet.

Tous les membres de la commission sont favorables à une révision de notre tarif douanier opérée avec prudence, de façon à nous laisser maîtres pour l'avenir d'éviter dans la mesure du possible les représailles.

LA QUESTION DE LA GRETE

Les décisions des puissances protectrices. — La suppression de la Turquie provisoirement respectée.

Paris, 25 juin. — La question croisée a été favorisée par une solution au moins provisoire.

Les quatre puissances protectrices ont, en effet, fait connaître aux cabinets d'Allemagne et de Constantinople les résolutions qu'elles avaient arrêtées en commun. Ces résolutions sont les suivantes :

1. Gouvernement à l'engagement pris l'année dernière, les détachements laissés dans l'île par chacune d'elles seront retirés dans quelques jours.

2. Aucune des quatre puissances (Angleterre, France, Italie, Espagne) n'aura dans la baie de la Sude un stationnaire chargé de veiller à ce que le pavillon ottoman qui flotte encore sur l'île de la Sude soit respecté.

3. Les puissances refusent, à raison de la surexcitation des esprits en Turquie, de discuter actuellement la question du statut de l'autonomie crétoise. La conversation sur ce sujet n'est d'ailleurs qu'renvoyée à une date ultérieure, mais indéterminée.

Au cas où le parti panhelléniste, par son attitude dans l'île, par des menées en faveur de l'annexion, amènerait des mesures militaires de la Turquie, soit dans l'île, soit contre la Grèce, les puissances s'interdiront, qu'au moment où ces mesures militaires dépasseraient les limites de l'offense faite à la Turquie, ou seraient susceptibles d'entraîner une modification au statu quo territorial en Orient.

Cette dernière décision des puissances s'explique. C'est peut-être la première fois que, dans les conflits soulevés par la situation de l'empire ottoman, les puissances déclarent qu'elles se sardent d'intervenir en faveur du maintien de la paix.

Ainsi se trouve réglée, provisoirement — la question croisée ; l'autonomie de fait qui est le statut de l'île depuis quarante ans, ainsi que la suzeraineté de la Turquie, sont maintenues.

Les Crétois devront attendre une occasion plus favorable pour leur demander si, refusant pas à envisager l'annexion à la Grèce, ils ont le droit de leur offrir l'indépendance.

Une Affaire d'espionnage

On arrête un belge qui cherchait à se procurer le mécanisme de la nouvelle machine à vapeur.

Saint-Etienne, 25 juin. — La police a arrêté, ce matin, un nommé Fernand Gody, âgé de 25 ans, sujet belge, originaire de Liège, inculpé d'espionnage.

Le ministre de la guerre a été averti. Le paquebot ouvert une enquête. L'individu dans quelles conditions il a été arrêté à cette arrestation : Cet individu s'était abouché avec un soldat stagiaire de la Manufacture nationale d'armes d'Autun, à différentes reprises, il avait demandé des renseignements relatifs au mécanisme de la nouvelle machine à vapeur militaire et aux pièces transformant le fusil Lebel.